

CHAPITRE IV

Les concours publics à l'agriculture en 2009 ⁽¹⁾

I - Les concours publics à l'agriculture en 2009	83
II - Méthodologie	96
III - Les concours publics prévisionnels à la protection sociale agricole des non-salariés agricoles en 2009	98

(1) Présenté par Elisabeth RIGNOLS, chef du bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture, au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ce rapport a été rédigé au bureau d'étude des concours publics à l'agriculture par Jean-Claude QUAGLIA et Christian GARCIA et Thomas OURY

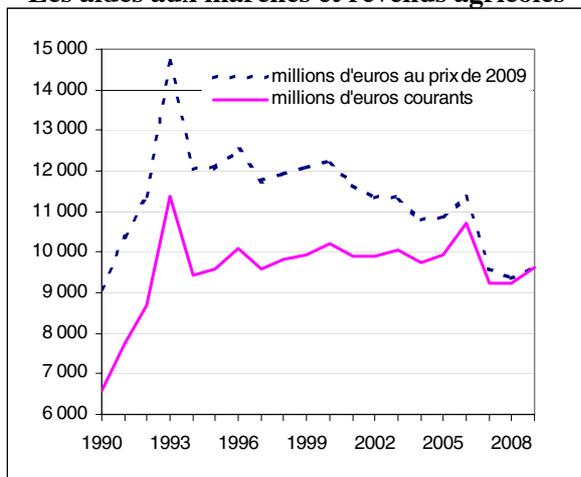
Les concours publics à l'agriculture en 2009

En 2009, selon les données prévisionnelles, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèveraient à 15,7 milliards d'euros, dont 62 % financés par l'Union européenne. Ils progresseraient légèrement (+ 1,7 %) par rapport à l'année précédente. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, augmenteraient de 1,8 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. Les soutiens aux marchés et revenus agricoles bénéficieraient de la hausse du financement européen tandis que ceux tournés vers le développement rural reculeraient, avec la baisse des paiements des stocks de l'ancien règlement de développement rural 2000-2006 et la poursuite de la montée en charge du nouveau RDR 2007-2013. L'année 2009 serait également marquée par les importants soutiens apportés aux secteurs en crise.

Légère progression des aides de marchés et revenus agricoles malgré un recul des aides nationales

En 2009, les aides de marchés et revenus agricoles s'élèvent à 9,6 milliards d'euros, soit 3 % de plus qu'en 2008. Les aides européennes progressent de 5 % à 8,9 milliards, les aides nationales diminuent de 13 %.

Les aides aux marchés et revenus agricoles



Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

Source : MAAP - SAFSL

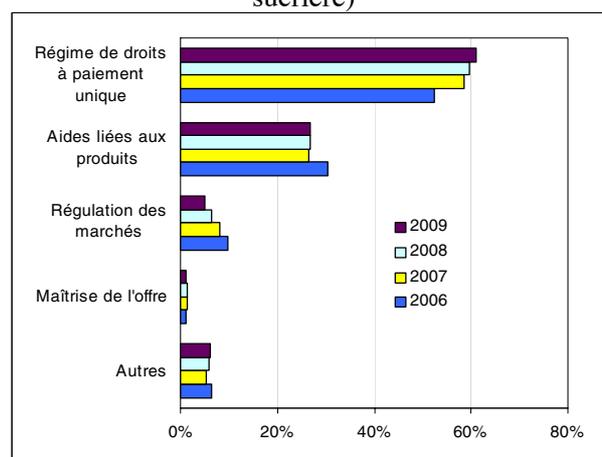
Seules les aides destinées à l'aide alimentaire enregistrent une croissance (+ 47 %) par rapport à 2008. Les reculs les plus importants concernent les aides de régulation des marchés, - 25 %, et la maîtrise de l'offre, - 22 % (hors fonds de restructuration du sucre).

En 2009, de nombreux soutiens nationaux ont été apportés dans le cadre du plan annoncé en novembre 2008 et pour soutenir les secteurs en crise : 117 millions dont 71 au titre de la fièvre catarrhale ovine (hors vaccination).

A l'inverse, les autres aides nationales diminuent de 22 % du fait notamment de la baisse des remboursements de la TIPP, des actions de promotion et de qualité des produits et des aides à l'organisation et à la modernisation des filières. La progression de 5 % des aides européennes résulte essentiellement des aides versées au titre du fonds de restructuration de l'industrie du sucre¹ : le solde des paiements sur les recettes est positif de 232 millions alors qu'il était négatif de 513 millions en 2008. La plupart des autres aides européennes sont moindres qu'en 2008, à l'exception des actions de promotion et de l'aide alimentaire.

Répartition des aides aux marchés et revenus agricoles

(Hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière)



Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges

Source : MAAP - SAFSL

¹ Les recettes affectées au fonds de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait partie du FEAGA, sont, en tant que telles, déduites des aides versées.

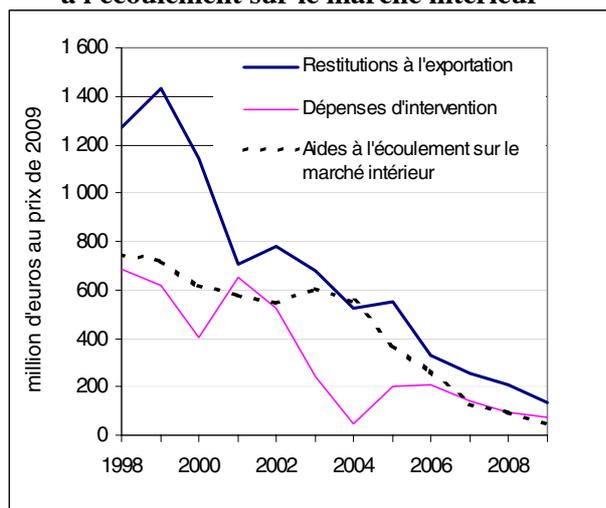
Recul des aides découplées à leur niveau de 2007

Les aides découplées liées au régime des DPU (5,7 milliards) diminuent de 2 % par rapport à 2008. Elles retrouvent leur niveau de 2007. D'une part la modulation au-dessus de 5 000 € est passée directement de 5 % en 2008 à 7 % en 2009 et d'autre part un taux de 11 % s'applique désormais au-delà de 300 000 €

Poursuite du repli des aides de régulation des marchés

Les aides de régulation des marchés (468 millions) reculent de 25 %, dans la lignée des fortes baisses des années précédentes. Les restitutions à l'exportation, les dépenses d'intervention et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur poursuivent leur repli.

Restitutions, dépenses d'intervention et aides à l'écoulement sur le marché intérieur



Source : MAAP - SAFSL

Les restitutions (134 millions) ont chuté de plus d'un tiers en 2009 (- 36 %). Elles ont été supprimées pour de nombreux produits à l'automne 2008 (notamment le sucre, les fruits et légumes, les viandes porcines). Les paiements effectués en 2009 pour ces produits concernent des reliquats de dossiers. Pour le sucre, les restitutions chutent de 66 % mais représentent encore plus de 42 millions d'euros. Pour les viandes porcines, elles diminuent de 8 à 5 millions.

Pour les volailles, comme pour les œufs, la baisse des restitutions est imputable à la diminution de leur montant unitaire, les volumes exportés demeurant sensiblement les mêmes

qu'en 2008. Les restitutions de viandes de volailles s'élèvent à 74 millions.

Les restitutions sur les produits laitiers (9 millions) sont multipliées par trois du fait d'opérations d'exportation. Supprimées en 2007, les restitutions ont été réintroduites en janvier 2009.

Les dépenses d'intervention (76 millions) baissent de 21 %. Les aides au stockage de produits laitiers sont multipliées par trois alors que pour les viandes porcines, elles disparaissent quasiment. Les interventions sur le secteur vitivinicole (53 millions) régressent de 38 % du fait des moindres soutiens accordés à la distillation et malgré l'ouverture d'une distillation de crise prise en juillet 2009 pour 600 00 hl. L'aide au stockage d'alcool a doublé. Les prix trop bas offerts par les adjudicataires ont conduit la Commission à refuser les offres des mois de février à octobre 2009. En conséquence, le stock est resté à la charge de FranceAgriMer et a continué à générer des frais techniques et financiers.

Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur, uniquement européennes, reculent de 44 % à 50 millions. Pour les produits laitiers, seule demeure une aide minime sur le beurre. L'aide à la production de produits transformés à base de fruits a disparu. Les aides à la production de fourrages séchés et à la transformation de chanvre et lin textile se maintiennent un peu en dessous de 45 millions et représentent ainsi 86 % de ces aides.

Les autres soutiens pour la régulation des marchés enregistrent une baisse de 8 %.

L'aide européenne au fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes se replie à 79 millions.

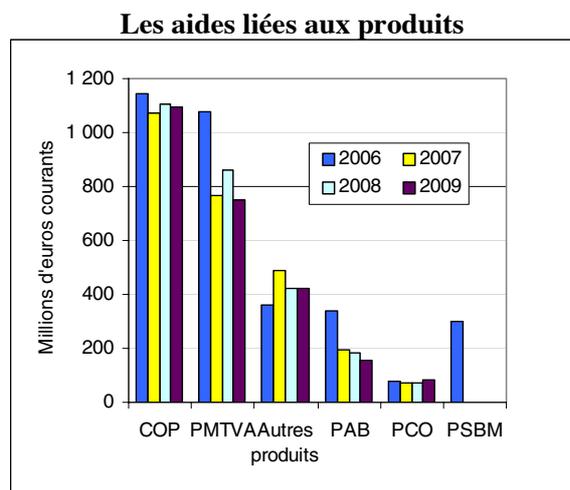
Les aides Poseidom, qui constituent l'essentiel des aides européennes, sont stables.

Diminution des aides liées aux produits : aides européennes en baisse, nationales en hausse

Les aides liées aux produits (2,5 milliards) diminuent de 5 %.

La hausse des aides nationales atteint 20 %. Elle est essentiellement due aux soutiens apportés aux exploitations touchées par la fièvre catarrhale ovine (FCO). Les aides allouées dans le cadre du plan « ovins allaitants » pour compenser les pertes de marge brute (34 millions) ont été

multipliées par plus de deux et celles versées au secteur de l'engraissement et aux éleveurs bovins pour qu'ils maintiennent les animaux sur l'exploitation (23 millions) ont été multipliées par quatre. Ces derniers ont également perçu en 2009 des indemnités au titre de la mortalité. La part nationale de la PMTVA et l'aide au soutien à la production du sucre dans les DOM sont stables.



Source : MAAP - SAFSL

Les aides européennes liées aux produits (2,2 milliards) reculent globalement de 8 %. L'aide compensatrice à l'hectare des céréales, oléagineux, protéagineux (COP) se maintient à 1,1 milliard (-1,3 %) : les aides aux oléagineux, protéagineux et chanvre progressent sensiblement alors que les autres diminuent.

La PMTVA et la PAB baissent de 13 % pour l'une et de 15 % pour l'autre. Alors que depuis deux ans les avances étaient autorisées à hauteur de 80 %, elles sont de 70 % depuis 2009 et le montant de la modulation (taux de 7 % ou 11%) est directement déduit du montant de l'aide.

A l'inverse, la PBC augmente de 15 %. En effet, après avoir fait l'objet en 2008 d'une avance de 50 %, non prévue par les règlements, elle est désormais soumise réglementairement à une avance de 70 %, comme la PMTVA et la PAB. Son montant augmente ainsi mécaniquement du fait de la différence de taux.

Les autres aides européennes liées aux produits (315 millions) reculent de 12 %.

Le montant des primes pour le tabac baisse de 57 à 23 millions : en 2008, deux campagnes avaient été payées en même temps ; de plus, des paiements prévus en 2009 ont été reportés au

début de l'année 2010. Cette aide sera interrompue en avril 2010.

Les difficultés rencontrées par une importante féculerie se sont traduites par une baisse des quantités et une division par près de trois des paiements aux producteurs de pommes de terre féculières.

La plupart des autres aides produits se maintiennent par rapport à 2008.

Le montant des aides de maîtrise de l'offre, de nouveau positif en raison des versements au titre du fonds de restructuration de l'industrie du sucre

Les aides de maîtrise de l'offre passent de - 379 millions en 2008 à 336 millions en 2009.

En 2009, le fonds de restructuration de l'industrie du sucre a versé 575 millions aux bénéficiaires après l'abandon, partiel ou total, de leur production (44 millions en 2008). Les planteurs de betteraves (plus de 21 000) ont perçu 200 millions, soit en moyenne 256 à 300 € par tonne de sucre de quota abandonné. Les raffineries ont reçu 372 millions et les entreprises de travaux agricoles 4 millions.

Les recettes du fonds, alimentées par le versement d'un « montant temporaire » par les fabricants de sucre sous quota, s'élèvent à 343 millions, soit 38 % de moins qu'en 2008.

Le solde 2009 du fonds de restructuration est donc positif de 232 millions alors qu'il était négatif de plus d'un demi-milliard en 2008.

Le montant cumulé sur trois ans du montant temporaire versé au FEAGA est de 1,36 milliard alors que celui des reversements du FEAGA est de 0,64 milliard. Ainsi, plus de la moitié des versements français, soit 0,72 milliard, participe au financement de la restructuration des betteraviers et fabricants de sucre des autres pays de l'Union européenne.

Hors les montants relatifs au fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie sucrière, les aides de maîtrise de l'offre, 104 millions, chutent de 22 %.

Les aides européennes baissent de 11 %. Ce repli est imputable à la disparition de l'aide compensatrice au retrait des terres. Les aides versées au secteur vitivinicole pour abandonner des superficies plantées en vigne ou procéder à l'arrachage se maintiennent à 78 millions.

L'aide nationale à la cessation d'activités laitières diminue de 43 % à 26 millions.

Net recul des aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières reculent de 14 % à 106 millions. Néanmoins, les aides européennes augmentent légèrement.

Les aides nationales (43 millions) chutent de 31 %. Ce recul est dû aux aides aux filières du secteur laitier et de l'élevage, qui régressent de 85 %.

A l'inverse, les aides destinées à l'amélioration des filières affectées par la FCO progressent (de 4 millions à 6,7 millions). En outre, deux millions sont accordés pour aider les entreprises exportatrices de porcs touchées par la crise. Enfin, les CPER 2007-2013 dans le secteur de l'élevage sont montés en puissance en 2009 ; ils atteignent 12 millions.

La stabilité des aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits masque le repli du financement national et la hausse du financement européen

Les aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits (87 millions) sont stables. Hormis les subventions de fonctionnement de l'INAO et de la SOPEXA qui progressent de 10 %, les autres aides nationales chutent de 48 % à 24 millions.

Au contraire, les aides européennes sont multipliées par trois ; elles s'élèvent à 27 millions. Elles ont été versées pour des actions de promotion des vins, des fruits et légumes et des viandes, à l'intérieur de l'UE et vers les pays tiers. La promotion des vins sur les marchés des pays tiers représente 68 % des aides européennes de promotion.

Forte hausse de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire (111 millions) augmente de 47 % après une année 2008 en repli de 12%.

L'aide nationale double en raison principalement de la fourniture de viandes aux plus démunis. Le programme de distribution de lait aux écoles progresse de 12 %.

Les soutiens européens sont également plus importants qu'en 2008 (+ 38%) du fait de la distribution de lait en poudre (48 millions).

De fortes variations, à la hausse comme à la baisse, des aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges diminuent globalement de 4 % mais, comme en 2008, les évolutions sont très contrastées.

Les remboursements de TIPP baissent de 40 % à 100 millions en 2009. Cette évolution est due à des dates de paiement très différenciées entre 2008 et 2009 : en 2008, les paiements ont été effectués au titre de toute l'année 2007 et du premier semestre 2008, alors qu'en 2009, ils ne l'ont été qu'au titre du second trimestre 2008.

Les aides de l'Etat liées aux calamités diminuent de 36 millions à 30 millions. Les contributions additionnelles perçues par le FNGCA étant suffisantes pour couvrir les besoins, l'Etat ne lui a pas versé de subvention en 2009. Les grandes cultures sont sorties du FNGCA à partir de 2009. Après une participation faible en 2008, l'appui de l'Etat au développement de l'assurance récolte retrouve un montant (30 millions) légèrement supérieur à celui de 2007. En 2009, le taux de participation de l'Etat est passé de 35 % à 25 % en grandes cultures et à 40 % en viticulture, arboriculture et maraîchage.

En 2009, *les délégations de l'Etat au FAC* ont été portées à 40 millions, soit 62% de plus qu'en 2008. Elles soutiennent les exploitations en difficulté suite à la conférence sur la situation économique de novembre 2008 et financent la prise en charge des intérêts des prêts des exploitations touchées par les nombreuses crises survenues en 2009 : fruits et légumes, lait, exploitations végétales et avicoles affectées par la tempête Klaus de janvier 2009.

Hausse des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (438 millions) augmentent peu globalement (+ 15 %).

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (275 millions) progressent fortement (+ 38 %). La deuxième campagne de vaccination contre la FCO s'est poursuivie en 2009. Les paiements sur l'ensemble de l'année s'élèvent à plus de 100 millions : 55 pour l'achat de vaccins et 46 pour

les actes de vaccination. L'Union européenne a financé 36 % des achats et 77 % des actes de vaccination.

Les indemnités d'abattages versées par l'Etat aux éleveurs pour les mortalités liées à la FCO enregistrées dans les exploitations (9 millions) diminuent de 71 %. Les autres indemnités d'abattage diminuent également, à l'exception de celles versées au titre de la tuberculose bovine qui progressent de 30%. Globalement, ces indemnités reculent de 37 % à 32 millions.

Les aides destinées à la protection des végétaux progressent de 8 %. Les soutiens apportés au laboratoire national de la protection des végétaux sont près de deux fois supérieurs à ceux de 2008 et les paiements pour les suivis des risques phytosanitaires augmentent de 13 %. A l'inverse, les aides destinées aux contrôles des conditions de production des végétaux chutent de 66 %.

Les aides au service public de l'équarrissage (135 millions) baissent de 5 % mais la part du ministère progresse en raison de la prise en charge de la dette de l'Etat et des éleveurs vis-à-vis des équarrisseurs dans le contexte de la fin du marché public depuis mi-juillet 2009.

Les aides versées pour l'élimination des farines animales reculent de 29 %, la baisse du niveau des stocks se traduisant par de moindres coûts d'entreposage. Les quantités détruites en 2009 devraient être proches de 200 000 tonnes, soit 37 % de moins qu'en 2008. Les quantités restantes devront être déstockées d'ici fin 2010.

Diminution des dépenses de développement rural

L'année 2009 enregistre à nouveau un repli des soutiens au développement rural. Ils passent de 1,678 milliard en 2008 à 1,520 milliard en 2009, soit une baisse de 9,4 %. Le financement national diminue de 11 % (-101,6 millions) et le financement communautaire de 7 % (- 56,1 millions).

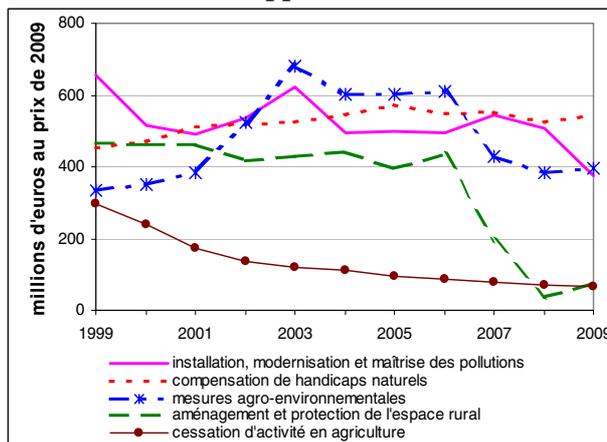
Le recul des dépenses de développement rural résulte d'une très nette diminution des investissements dans les industries agro-alimentaires pour des raisons réglementaires et d'une baisse des bonifications de prêts, l'année 2008 ayant été atypique pour ces deux dispositifs avec des paiements artificiellement importants. Par ailleurs, les paiements FEADER relatifs aux dossiers du stock de l'ancien règlement de

développement rural (2000-2006) ne s'élèveraient plus qu'à 110 millions pour la totalité de l'année 2009, contre 310 millions sur l'année 2008 et 477 millions sur l'année 2007. De surcroît, deux années après leur entrée en vigueur, les nouveaux dispositifs n'ont pas encore atteint leur régime de croisière, en particulier l'axe 3 (qui vise au maintien et au développement de l'attractivité des zones rurales) et l'axe Leader qui n'a toujours pas fait l'objet de versements en 2009.

Hors mesures forestières, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2009, 85 % de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils diminuent de 7,8 %, passant de 1,394 milliard en 2008 à 1,284 milliard en 2009.

En Corse et dans les DOM, les PDR progressent significativement. Ainsi, les dépenses du PDR de la Corse s'élèvent à 19,2 millions en 2009 contre 9,5 millions en 2008 (+102 %) et celles des PDR des DOM représentent 20,3 millions contre 13 millions en 2008 (+ 58 %), dont 77 % au bénéfice de la Réunion.

Les principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MAAP - SAFSL

Baisse des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (376,1 millions) baissent globalement de 25,2 % (-126,9 millions). Le financement national diminue de 30 % (-90,2 millions) et le financement communautaire de

19 % (-36,7 millions). Un grand nombre de dispositifs concourent à ce repli :

- la bonification des prêts d'investissement (101,2 millions) diminue très fortement, après un niveau élevé en 2008 (166,3 millions) ;
- les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques (11,9 millions) diminuent fortement (-23 millions) après deux années consécutives de hausses marquées liées aux derniers paiements de dossiers en stock des mesures hydrauliques ;
- les dépenses en faveur du Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) baissent également (-2,7 millions) à 24,4 millions ;
- la dotation jeunes agriculteurs (DJA) recule de 3,1 % (-3,4 millions) à 103,3 millions. Cette baisse est notable en métropole (-4,2 millions), la DJA passant de 105,4 millions en 2008 à 101,2 millions en 2009. Elle a néanmoins permis d'aider 6 000 agriculteurs cette année, avec un montant moyen de l'aide de 16 800 euros.
- le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) enregistre une baisse marquée. Si les files d'attente de la première génération des dossiers PMBE constatées en 2007 ont été totalement résorbées, contribuant ainsi à un pic de paiement en 2008, l'année 2009 se caractérise par un retour à « la normale » des paiements. Ainsi, en 2009, ce plan a mobilisé 106 millions (132 millions en 2008) ;

A l'inverse, deux mesures phares du 2^{ème} pilier, qui visent la modernisation des exploitations agricoles, progressent :

- le plan végétal pour l'environnement (PVE), créé en 2006, aide au financement d'investissements à vocation environnementale dans les secteurs des grandes cultures et des cultures spécialisées. Son montant augmente régulièrement depuis sa création ; en 2009, il atteint 7,5 millions après 5,2 millions en 2008 ;
- le plan de performance énergétique (PPE), nouveau dispositif lancé en 2009 dans la continuité des travaux issus du Grenelle de l'Environnement et dans le cadre du Plan de relance de l'économie française, démarre. Financé à hauteur de 30 millions par le ministère de la Relance économique et par un apport complémentaire de 2,5 millions du MAAP, les paiements totaux s'élèvent à 1,6 million en 2009.

Poursuite du repli des crédits relatifs à la cessation d'activité

Les aides pour la cessation d'activité (64 millions) poursuivent leur mouvement de

baisse, effectif depuis la seconde moitié des années quatre-vingt dix. En 2009, elles reculeraient de 7,5 % (-5,2 millions). L'indemnité viagère de départ (IVD) est fermée à de nouveaux entrants depuis 1990 ; elle serait versée à 132 000 bénéficiaires en 2009 (142 475 en 2008). Les préretraites concerneraient de moins en moins de bénéficiaires (2 700 en 2009 contre 3 698 en 2008) ; l'âge de la préretraite étant passé de 55 à 57 ans en 2007, le nombre de bénéficiaires potentiels a de ce fait diminué.

Progression des aides destinées à compenser les handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (544,3 millions) augmentent de 5,2 % (+26,7 millions).

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), qui représente plus de 95 % de ces aides, progresse de 5,3 %, passant de 510 millions en 2008 à 536,9 millions en 2009. Cette progression résulte d'une revalorisation notable de l'aide apportée aux exploitants en zone défavorisée. En effet, le montant de l'aide a été augmenté de 5 % pour les 25 premiers hectares, portant ainsi la majoration à 40 % en zone de montagne et 35 % en zone défavorisée et de piémont. Malgré cette revalorisation, le nombre de bénéficiaires continuerait de baisser (92 500 bénéficiaires en 2009 contre 93 465 en 2008). Au total, 75 départements seraient concernés, les 3 premières régions bénéficiaires étant l'Auvergne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes (plus de 50 % du montant total payé au titre de l'ICHN en 2009 pour ces trois régions).

Hausse des crédits relatifs aux mesures agro-environnementales

Les dépenses liées aux mesures agro-environnementales (397 millions) progressent de 4,6 % (+17,4 millions). Cette hausse est due à l'augmentation de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) qui croît de 5 millions à 240,7 millions et concerne 42 000 bénéficiaires, à la légère hausse des CAD (+2,9 millions) liée à l'arrivée à échéance d'un stock important contractualisé en 2004-2005, et à la progression remarquable des nouveaux dispositifs de mesures agro-environnementales qui passe de 33,2 millions à 58,4 millions (+ 75,7 %).

A l'inverse, les CTE se terminent (-4,8 millions), le dispositif arrivant à son terme, et la mesure rotationnelle (11,3 millions) diminue de moitié, les contrats passés en 2004-2005 s'étant achevés en 2008, sans que de nouveaux engagements soient ouverts en 2009.

Hausse des dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural

Les dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (75,4 millions) augmentent de 45,2 %. Cette hausse est notamment liée au net accroissement des soutiens au financement des syndicats agricoles (+14,2 millions à 30,8 millions), à l'effort consenti en faveur des pôles d'excellence ruraux (+ 4,8 millions à 19,3 millions), à la montée en puissance progressive des dépenses de l'axe 3 et à la progression des dépenses en faveur de l'agriculture biologique (+ 2,6 millions pour un montant total de 9,2 millions en 2009 contre 6,6 millions en 2008).

Forte diminution des aides destinées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles

Les soutiens en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles diminuent très nettement (-92,4 %), passant de 98,7 millions à 7,5 millions. Cette chute concerne aussi bien le financement national (-36,6 millions) que le financement communautaire (-54,6 millions). L'année 2008 a en effet enregistré des paiements artificiellement élevés en faveur des investissements dans les industries agro-alimentaires pour des raisons réglementaires : si les dossiers en stock de l'ancienne programmation 2000-2006 n'avaient pas été payés avant fin 2008, la part de financement FEADER revenait à l'Etat ; il en a résulté ponctuellement un pic de paiement en 2008, non renouvelé en 2009. De même, le Fonds pour les investissements stratégiques des industries agro-alimentaires (FISIAA) baisse nettement en 2009 (-19,6 millions à 0,4 millions).

Légère diminution des dépenses en faveur du secteur du cheval

Les financements des activités hippiques sont exclusivement d'origine nationale. Ils représentent, en 2009, 3,7 % de l'ensemble des dépenses pour le développement rural. Globalement, les concours publics pour les

activités hippiques diminuent (-3,6 %), passant de 57,9 millions en 2008 à 55,8 millions en 2009.

Les Haras nationaux, opérateur principal du ministère de l'agriculture, ont reçu, en 2009, 44,5 millions. Prenant en compte la décision du Comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008, à savoir le recentrage de l'établissement sur ses seules missions de service public, au travers d'un plan progressif sur cinq ans, et son évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière, la dotation allouée aux Haras nationaux a diminué, en 2009, de 1,1 million.

Par ailleurs, les crédits destinés au financement des aides à la filière menées via les Haras nationaux et les dépenses finançant les actions nationales en faveur du cheval diminuent également (-0,5 million pour un montant total de 10,4 millions). Il en est de même pour le financement des actions locales de développement de la filière équine (-0,5 million pour un montant total de 0,9 millions).

Progression des soutiens au secteur forestier dans le contexte de mise en œuvre du plan tempête 2009

L'année 2009 est marquée par le démarrage des paiements du plan tempête 2009 consécutifs aux dommages causés par la tempête Klaus de janvier 2009 tandis que les paiements des aides liées à la tempête de 1999 - qui arrivent à terme dix ans après leur mise en place - diminuent nettement. Globalement, les soutiens au secteur forestier (430,8 millions) augmentent de 14,9 %.

Les mesures forestières du PDRH représentent, en 2009, 73,2 millions, soit 17 % de l'ensemble des concours publics en faveur de la forêt. Les premiers paiements des mesures forestières du Plan de Développement Rural de la Corse ont eu lieu. En revanche, ce n'est pas encore le cas pour les quatre Plans de Développement Ruraux des DOM.

Le plan tempête 2009

Elaboré en concertation avec les professionnels dès les premiers jours qui ont suivi la tempête Klaus qui a frappé du 23 au 25 janvier 2009 la forêt du Sud-Ouest, le plan tempête 2009 met en place un dispositif visant à favoriser la sortie des bois, leur stockage et leur transport, puis le nettoyage des parcelles et la reconstitution de la forêt. Ce plan, de plus d'un milliard d'euros, comporte trois volets :

- 600 millions de prêts bonifiés garantis par l'Etat destinés principalement au financement de la mobilisation et du stockage des bois ;
- 415 millions de subventions sur huit ans pour le nettoyage et le reboisement des parcelles sinistrées ;
- jusqu'à 100 millions d'aides mobilisables, en tant que de besoin dès 2009, pour créer ou réhabiliter des aires de stockage, transporter des bois sur une distance supérieure à 150 km et renforcer les moyens en personnel des organismes de la filière (60 contrats à durée déterminée « agents-tempête »).

Ce plan tempête 2009 est complété par un soutien du fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant de 109 millions d'euros versé à l'Etat français.

La hausse des soutiens au secteur forestier enregistrée en 2009 est due au triplement des aides en faveur du développement économique de la filière forêt-bois (128,3 millions). Ces dernières sont tirées par les aides du plan tempête 2009 avec le démarrage du paiement des aides au stockage et au transport des bois. Ce paiement a permis de soutenir la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures nécessaires au stockage de longue durée des bois issus des peuplements sinistrés par la tempête Klaus et leur expédition vers les entreprises qui peuvent les transformer et les valoriser. Hors plan tempête Klaus, l'appui aux organismes techniques et associations de la filière bois (21 millions), les subventions aux micro-entreprises (8,1 millions) et le financement d'études, d'évaluations et de prospectives financières (2,8 millions) sont quasi-stables.

A l'inverse, les soutiens en faveur de la gestion du patrimoine forestier public, de l'amélioration de la gestion des forêts privés ainsi que de la prévention des risques et de protection de la forêt diminuent, traduisant l'arrivée à échéance des aides payées dans le cadre du plan tempête 1999.

Les aides en faveur de la gestion du patrimoine forestier public (170,9 millions) reculent de 5,2 %. Seul le versement compensateur à l'ONF progresse (+ 3,5 millions) ; il atteint 144 millions, à hauteur du Contrat d'objectif, ce qui n'était pas le cas les années auparavant. A l'opposé, le financement des travaux de reconstitution des forêts domaniales suite aux tempêtes de décembre 1999 (7,4 millions) et l'acquisition de forêt par l'Etat (1 million) diminuent (de 1,6 million chacun). La compensation partielle par l'Etat de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles (de 50 à 60 %) des personnels fonctionnaires de l'ONF (18,5 millions) baisse également (-8,6 millions).

Les aides en faveur de l'amélioration de la gestion des forêts privés (83,2 millions) diminuent de -15,2 %. Les paiements au titre du plan chablis 1999 (-7,3 millions pour un montant total de 24,1 millions) ainsi que les mesures d'investissement sylvicole (-6,7 millions pour un montant total de 3,1 millions) reculent nettement. Il n'y a pas eu en 2009 de paiements au titre des charges de bonification des prêts souscrits à la suite de la tempête Klaus. Mais le recrutement des premiers « agents-tempête » a eu lieu.

Enfin, les aides en faveur de la prévention des risques et de protection de la forêt (48,3 millions) baissent de 10,3 % en raison d'une nette diminution des travaux d'investissements pour la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI). Le paiement des aides exceptionnelles au déblaiement des routes et des pistes forestières suite à la tempête Klaus a été effectué presque totalement au cours de l'année 2009.

Les soutiens à l'enseignement et à la recherche poursuivent leur progression

En 2009, les concours publics à l'enseignement et à la recherche s'élèvent à 2,3 milliards et augmentent de 2 % (+ 44,5 millions). Cette progression succède à celles de 2008 (+1,8 %) et 2007 (+ 3 %). Sur la période 2007 à 2009, les soutiens à l'enseignement et à la recherche ont augmenté de 143 millions. Ils représentent 15 % des soutiens publics à l'agriculture hors protection sociale, soit un niveau comparable à celui de 2008, et 39 % des crédits nationaux, soit une progression de 3 points liée au fléchissement des aides de l'Etat au titre de la PAC.

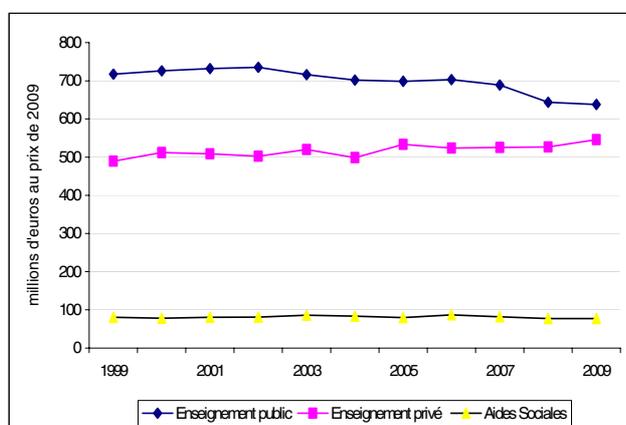
Ces financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,53 milliard) et le pôle recherche (798 millions). Les dépenses de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur augmentent alors que celles de la recherche, après les hausses de 2007 et 2008, sont stables.

Légère progression des soutiens à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2008-2009, l'enseignement technique agricole a accueilli 171 269 élèves, soit une quasi-stabilité par rapport à 2008 (+130 élèves). Les effectifs de l'enseignement public (62 582 élèves) baissent de 1 % (- 484 élèves) et ceux du privé (108 687 élèves) augmentent de 0,6 % (+ 614 élèves), retrouvant, après deux années de baisse successives, un niveau comparable à celui de 2006. Pour le public, l'évolution de 2009 confirme la tendance des années antérieures marquée par une décroissance continue de l'importance relative des effectifs. Elle représente 36 % en 2009 contre 40 % en 1999, soit une réduction de 9 227 élèves en dix ans.

Les crédits globaux à l'enseignement technique agricole (1,26 milliard) augmentent de 2,2 % sous l'effet de la progression des soutiens aux établissements privés (+ 4,8 %) alors que ceux du public sont quasiment stables (+ 0,3 %). Ces évolutions confirment la tendance passée ; le poids des soutiens en faveur de l'enseignement public a reculé en dix ans de 60 % à 54 % en liaison avec la réduction de la part des élèves du public.

Les concours publics à l'enseignement technique



Source : MAAP - SAFSL

Après la baisse de 4 % de 2008 consécutive au transfert des TOS, les financements à l'enseignement public (638 millions) sont stables. Les dépenses salariales (426,6 millions) reculent de 2,3 % (- 10 millions) alors que la charge des pensions (169,4 millions) progresse de 4,6 % (+ 7,5 millions).

Les crédits de fonctionnement dévolus aux différentes actions pédagogiques (42 millions) augmentent de 12 %. Près de 62 % de ce financement concerne la rémunération des assistants d'éducation (26 millions pour 1145 postes).

Le solde se répartit entre les moyens communs aux deux formes d'enseignement. Il s'agit de l'organisation et de la gestion des examens, de l'inspection et du fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole - ONEA- (montant global 5 millions), du remboursement à la MSA des dépenses d'accident du travail des élèves (4,2 millions), des actions pédagogiques développées par les établissements (3,7 millions : innovations, multimédia, technologies de l'information, réseaux thématiques...) et de la formation continue des personnels des lycées agricoles (3,2 millions).

Après avoir progressé de 2,7 % en 2008, les crédits consacrés à l'enseignement privé du temps plein et du rythme approprié augmentent de 4,8 % en 2009. Ils s'élèvent à 545 millions soit une variation de + 25 millions par rapport à 2008 et de + 39 millions par rapport à 2007. La prise en charge des salaires des établissements du temps plein représente 191 millions, soit un niveau comparable à 2008 qui avait fait l'objet de mesures statutaires pour le reclassement des agents de catégorie trois. Les dépenses de fonctionnement des deux types d'établissements totalisent 354,5 millions et progressent de 8,2 % sous l'effet de la revalorisation annuelle du coût moyen par élève qui entre dans la détermination de la subvention et d'un rattrapage dû au titre de 2008.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (77,1 millions) sont globalement stables par rapport à 2008 (+ 1 %). La dotation pour les bourses (75,2 millions) augmente de 2,2 % en liaison avec le nombre d'attributaires et les dépenses prévisionnelles au titre du fonds social lycéen (1,8 million) visant à aider 6 560 familles sont en repli de 800 000 euros. Le fonds social prend également en compte le financement des mesures en faveur de la scolarisation des élèves handicapés et les

soutiens accordés au titre de la loi de 2005 sur l'égalité des chances vis-à-vis de la formation.

Stabilité des soutiens publics à la formation professionnelle.

Les soutiens publics à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 19,6 millions. Ils sont stables en prenant en compte le CAS pension et reculent de 7,6 % hors CAS pension.

Les aides de l'État (16,4 millions) baissent de 4,4 %. A l'inverse, celles de l'Union européenne (3,2 millions) augmentent de 27 % sous l'effet de la mise en œuvre des mesures du PDRH en faveur de la formation professionnelle des actifs agricoles. En 2009, ces montants représentent 16 % des soutiens globaux à la formation professionnelle contre 13 % en 2008.

Trois actions différenciées sont mises en œuvre. Deux sont financées par le MAAP : l'appui aux centres de formation continue et d'apprentissage (14,3 millions) en progression de 6,2 % et les stages préparatoires à l'installation (2,1 millions) en recul de 43 % confirmant le repli constaté sur le financement de la DJA au cours des deux dernières années. Le financement européen concerne uniquement la formation des actifs agricoles (3,2 millions).

L'appui aux centres de formation prend en compte le versement aux CFA et CFPPA au titre du CAS pension pour les emplois gagés (9,9 millions) et le financement de diverses actions (4,4 millions), notamment le fonctionnement des deux CFA à compétence nationale et l'appui aux actions de portée générale en matière d'apprentissage (2 millions), les adaptations pédagogiques, l'insertion, l'animation et le développement rural (1,4 million) et en dernier lieu, les bourses de stage à l'étranger et la coopération internationale (1 million).

Progression soutenue des dépenses en faveur de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur agricole² est constitué par un réseau de 22 établissements (15 publics et 7 privés sous contrat) organisés autour de 7 grands pôles et sous la forme de "grands établissements" regroupant les compétences en formation, recherche et développement. La

² Cet enseignement couvre les domaines agronomiques, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage.

politique du MAAP en faveur de l'enseignement supérieur s'articule autour de quatre axes :

- adaptation de l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développement des liens entre les deux niveaux d'enseignement (technique et supérieur) ;
- adaptation des cycles de formation aux exigences de l'ouverture sur l'international ;
- mise en œuvre d'une politique contractuelle entre l'Etat et les établissements du public.

En 2009, les concours publics à l'enseignement supérieur (252,2 millions) augmentent de 7,6 % (+ 18 millions). La variation cumulée sur les trois dernières années représente un soutien supplémentaire de 44 millions. Les établissements publics comme les établissements privés et les aides aux étudiants bénéficient de la hausse.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (218,5 millions) augmentent globalement de 8,6 %. Cette progression succède à celle de 4 % en 2008 et la variation cumulée au cours des trois dernières années représente 38 millions.

Les dépenses salariales et les pensions (164 millions) progressent de 7 % avec une hausse de 12,7 % pour le CAS pensions (49,1 millions) et de 4,6 % pour les salaires (114,8 millions). Cette hausse résulte d'une part de la revalorisation de la valeur moyenne du point d'indice de la fonction publique (+ 0,63%) et d'autre part des mesures catégorielles liées à l'implication des agents dans les responsabilités qu'ils exercent et à l'amélioration de leur niveau de qualification. Ces mesures concernent essentiellement les personnels administratifs de catégorie B (amélioration de l'accès au corps des attachés) et C (amélioration des ratios de promotion au sein de la catégorie et plan de requalification).

Les moyens de fonctionnement et d'équipement (54,5 millions) augmentent de 14 %. Cette progression résulte de la prise en charge du Centre International des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)³ intégré au sein de l'IAM de Montpellier (3,6 millions), des travaux de réhabilitation des laboratoires de l'école vétérinaire de Maison-

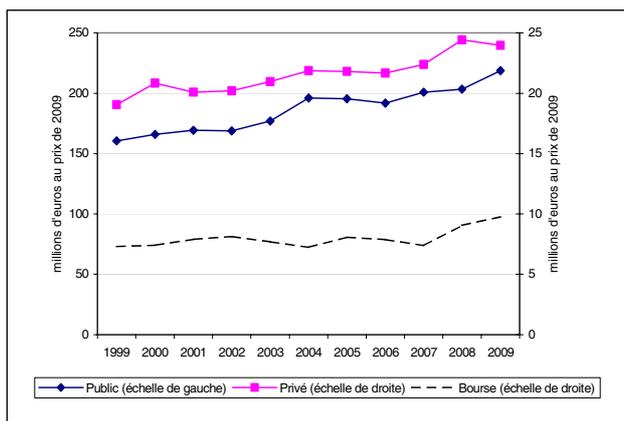
³ Le CIHEAM est un organisme multi-gouvernemental avec des centres implantés dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen.

Alfort (ENVA), de la mise aux normes des différents sites d'enseignement sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité. Hors CIHEAM, les dépenses de fonctionnement et d'investissement progressent de 6,5 %.

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation de fonctionnement et d'investissement est stable à 24 millions après avoir progressé de 11,8 % en 2008. Cette dotation a permis la prise en charge des salaires de 400 postes d'enseignants. Au cours des trois dernières années, la dotation a progressé de 3,7 millions (+ 17,5 %).

Les aides en faveur des étudiants représentent 9,8 millions, dont 9 millions pour les bourses sur critères sociaux et 0,8 million pour les bourses de coopération internationale. Ces soutiens sont en hausse de 9 % par rapport à 2008 suite à la progression de 2 % des effectifs boursiers (2 800 étudiants) et à la refonte du système d'attribution des bourses mise en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette réforme a instauré la création d'un 6^{ème} échelon ouvrant droit à une bourse annuelle de 4020 euros, l'attribution "de bourses de mérite" d'un montant de 1 800 euros par étudiant ayant obtenu la mention TB au baccalauréat en 2008 et la limite d'âge d'éligibilité à l'attribution d'une bourse à 28 ans au lieu de 26 ans.

Les concours publics à l'enseignement supérieur



Source : MAAP - SAFSL

Stabilité des actions « recherche et appui technique »

Après les hausses successives de 2007 (+ 4 %) et 2008 (+ 6,2 %), les dépenses de recherche développement et transfert de technologie (797,9 millions) sont stables en 2009.

Les crédits abondés par le MAAP s'élèvent à 99,7 millions et sont en repli de 3,7 % alors que ceux du ministère chargé de la recherche totalisent 698,2 millions et progressent de 0,4 %. Au cours des trois dernières années, les soutiens publics à la recherche ont augmenté globalement de 11 % soit une hausse de 76 millions par rapport à 2006.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (637 millions), le Cémagref (53 millions) et l'Afssa (8 millions).

Ceux du MAAP sont mobilisés en faveur de l'Afssa (58,8 millions), du Cémagref (23 millions), de l'Inra (2,9 millions) et des Centres techniques ACTIA et ACTA (7,1 millions). Les autres interventions du MAAP (7,9 millions) concernent d'une part les projets de recherche en liaison avec les unités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur ou avec les appels à projet dans le domaine agroalimentaire (4,5 millions) et d'autre part le personnel MAAP mis à disposition de la recherche (3,4 millions).

Dans ce dispositif de cofinancement (MAAP/ministère de la recherche), les crédits de l'Inra (640 millions) et du Cemagref (76,4 millions) progressent respectivement de 0,3 % et de 1 %. Après la forte augmentation de 22,5 % en 2008 consécutive à une extension de son champ de compétence (évaluation des produits phytopharmaceutiques, transfert de l'activité du laboratoire de Rungis et progression du nombre d'ETP rémunéré par l'opérateur), les soutiens en faveur de l'Afssa (66,6 millions) sont en repli de 4,4 % en 2009.

Recul des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère, de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de l'Agence de services et de Paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élèvent à 1,38 milliard. Elles reculent de 2,6 %, soit une atténuation de 36,8 millions par rapport à 2008.

Les dépenses du ministère (1,11 milliard) fléchissent de 3,4 %. Les moyens de fonctionnement (175 millions) progressent de 3,7 % alors que les dépenses de personnel et les pensions (937 millions) diminuent de 4,6 % sous l'effet d'une atténuation de 6,3 % de la charge sur

les salaires et d'une augmentation de 1 % du CAS pension.

Les moyens de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (265 millions) augmentent globalement de 1 %. Les dépenses de personnel (166 millions) progressent de 4 % en lien avec un accroissement des emplois destinés au

renforcement des contrôles sur les animaux au sein de l'ASP ; en revanche, les dépenses de FranceAgriMer sont en repli de 1 % suite au regroupement des anciens offices et celles de l'ODEADOM sont stables. Les frais de fonctionnement des trois organismes (99 millions) reculent de 4,6 %.

Evolution des concours publics à l'agriculture 2008-2009

LES CONCOURS PUBLICS	2008	2009	2009 / 2008	Etat		UE	
				2009	2009 / 2008	2009	2009 / 2008
Agriculture et territoires ruraux	11 380,8	11 581,6	1,8%	1 898,9	-8%	9 682,7	4%
Marchés et revenus agricoles	9 320,7	9 623,1	3,2%	729,9	-13%	8 893,2	5%
Régulation des marchés	624,3	468,3	-25,0%	36,6	-72%	431,8	-12%
Restitutions à l'exportation	211,4	134,3	-36,5%	0,0	//	134,3	-36%
Dépenses d'intervention	96,2	75,8	-21,3%	0,0	-100%	75,8	-21%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	90,5	50,4	-44,3%	0,0	//	50,4	-44%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	226,1	207,9	-8,1%	36,6	-72%	171,3	83%
Aides liées aux produits	2 644,1	2 505,2	-5,2%	275,3	20%	2 230,0	-8%
PMTVA	861,4	751,3	-12,8%	166,9	1%	584,5	-16%
PSBM	0,0	0,0	-249,1%	0,0	//	0,0	//
Prime à l'abattage	182,3	155,1	-14,9%	0,0	//	155,1	-15%
PBC	71,5	81,8	14,4%	0,0	//	81,8	14%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 107,7	1 093,3	-1,3%	0,0	//	1 093,3	-1%
ADL	0,0	0,0	-1459,9%	0,0	//	0,0	-1460%
Autres paiement directs liés aux produits	421,2	423,6	0,6%	108,4	72%	315,3	-12%
Maîtrise de l'offre	-379,0	336,3	-188,7%	26,0	-44%	310,3	-173%
Aide au retrait des terres gel	10,9	0,0	-100,0%	0,0	//	0,0	-100%
Aide à la cessation d'activité laitière	45,8	25,9	-43,4%	25,9	-43%	0,0	//
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	77,3	78,1	1,1%	0,1	-65%	78,0	1%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	-513,0	232,3	-145,3%	0,0	//	232,3	-145%
Paievements uniques	5 863,6	5 738,5	-2,1%	0,0	//	5 738,5	-2%
Organisation et modernisation des filières	122,2	105,5	-13,7%	42,7	-31%	62,8	4%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	82,9	76,2	-8,1%	24,3	7%	51,9	-14%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	39,3	29,3	-25,5%	18,4	-53%	10,9	//
Actions de promotion et qualité des produits	87,7	87,4	-0,4%	60,1	-24%	27,3	206%
Aide alimentaire	75,8	111,3	46,8%	19,7	104%	91,6	38%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	282,0	270,5	-4,1%	269,5	-4%	1,0	//
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	90,7	147,6	62,7%	147,6	63%	0,0	//
Autres mesures	23,4	22,9	-1,8%	22,0	-6%	1,0	//
TIPP et TICGN	168,0	100,0	-40,5%	100,0	-40%	0,0	//
Développement rural	1 678,5	1 520,8	-9,4%	817,6	-11%	703,2	-7%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	503,0	376,1	-25,2%	214,9	-30%	161,2	-19%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	69,2	64,0	-7,5%	61,0	-5%	2,9	-42%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	517,6	544,3	5,2%	243,2	4%	301,2	6%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	380,2	397,6	4,6%	174,5	1%	223,1	8%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	51,9	75,4	45,2%	67,7	40%	7,7	119%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	98,7	7,5	-92,4%	0,5	-99%	7,0	//
Activités hippiques	57,9	55,8	-3,6%	55,8	-4%	0,0	//
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	381,6	437,7	14,7%	351,4	13%	86,4	23%
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	182,0	162,9	-10,5%	162,9	-10%	0,0	//
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	199,6	274,9	37,7%	188,5	46%	86,4	23%
Forêt	375,0	430,8	14,9%	393,3	24%	37,6	-35%
Développement économique de la filière forêt-bois	42,5	128,3	201,9%	122,9	244%	5,5	-19%
Gestion du patrimoine forestier public	180,4	170,9	-5,2%	170,9	-5%	0,0	//
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	98,2	83,2	-15,2%	52,6	-15%	30,6	-16%
Prévention des risques et protection de la forêt	53,9	48,3	-10,3%	46,8	19%	1,5	-90%
Enseignement et recherche	2 286,0	2 330,5	1,9%	2 327,0	2%	3,5	37%
Enseignement technique	1 233,3	1 260,8	2,2%	1 260,5	2%	0,2	//
Apprentissage, formation continue et autres	19,7	19,6	-0,3%	16,4	-4%	3,2	27%
Enseignement supérieur	234,3	252,2	7,6%	252,2	8%	0,0	//
Recherche, développement et transfert de technologie	798,8	797,9	-0,1%	797,9	0%	0,0	//
Services généraux	1 413,9	1 377,1	-2,6%	1 373,0	-3%	4,1	90%
Personnel	1 141,2	1 103,0	-3,3%	1 101,6	-3%	1,4	//
Autres frais de fonctionnement	272,7	274,1	0,5%	271,5	0%	2,6	79%
TOTAL	15 455,7	15 720,1	1,7%	5 992,2	-1%	9 727,8	4%
Protection Sociale	11 937,0	13 137,3	10,1%	13 137,3	10,1%	0,0	//
TOTAL CONCOURS PUBLICS	27 392,7	28 857,4	5,3%	19 129,5	6%	9 727,8	4%

Unité : million d'euros

Source : MAAP / SAFSL

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAP, dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAP en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique⁴ (Etat annuel de

"comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence unique de paiement par chaque organisme payeur, puis à partir de 2009, à l'agence de services et de paiement (ASP). A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

fusionnée avec la Direction Générale des Impôts au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

⁴ La Direction Générale de la Comptabilité Publique a été supprimée par décret du 3 avril 2008. Elle a été

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux
 11. Marchés et revenus agricoles
 111. Régulation des marchés
 112. Aides liées aux produits
 113. Maîtrise de l'offre
 114. Paiements uniques
 115. Organisation et modernisation des filières
 116. Promotion et qualité des produits
 117. Aide alimentaire
 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges
 12. Développement rural
 13. Sécurité sanitaire
2. Forêt
3. Enseignement et recherche
4. Services généraux

Les concours publics prévisionnels à la protection sociale agricole des non-salariés agricoles en 2009

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (article 17) a supprimé le Fonds de financement des prestations sociales agricoles (FFIPSA) mis en place en 2005 en remplacement du BAPSA. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la branche maladie du régime des non-salariés agricoles a été intégrée au régime général de la sécurité sociale et la gestion des ressources a été confiée à la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à étudier, dans le cadre d'un point d'étape sur les retraites en 2010, la question du financement du régime d'assurance vieillesse des non-salariés agricoles.

Dans le cadre de cette réforme, la loi de finances pour 2009 (article 61) a prévu la reprise par l'Etat de la dette cumulée depuis la mise en place du Fonds. A la clôture des comptes, cette dette s'élevait à 7,9 milliards correspondant aux déficits successifs des branches maladie et vieillesse. Une part importante de la prise en charge de la dette par l'Etat a été utilisée au remboursement des emprunts souscrits par le Fonds pour assurer le service des prestations sociales agricoles. A l'issue de ce remboursement, il est demeuré un solde de positif de 371 millions. Ce solde a été transféré à titre transitoire à la branche vieillesse du régime des non-salariés-agricoles gérée depuis le 1^{er} janvier 2009 par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le projet de loi rectificative pour 2009 devrait statuer définitivement sur l'affectation du solde qui pourrait être utilisé notamment à l'apurement des dettes de l'Etat vis-à-vis de la CCMSA.

Recettes prévisionnelles 2009 du régime des non-salariés agricoles (BAPSA 2000-2004, FFIPSA 2005-2008) (7)

Origine des recettes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	09/08
Contributions professionnelles	2 421,5	2 418,3	2 518,1	2 575,2	2 589,5	2 672,0	2 677,0	2 667,5	2 768,8	2 832,1	2,3%
Cotisations	1 783,0	1 707,9	1 713,6	1 716,6	1 703,2	1 756,0	1 734,6	1 688,7	1 746,2	1 764,5	1,0%
Affectation de la CSG	638,5	710,3	804,5	858,6	886,3	915,9	942,4	978,8	1 022,6	1 067,6	4,4%
Concours publics	11 382,2	11 730,4	11 755,4	12 095,4	11 912,2	11 609,1	12 308,2	11 645,9	11 936,9	13 137,3	10,1%
Remboursement de l'AAH (1)	933,3	876,1	615,2	566,5	50,3	46,6	44,7	41,7	39,2	37,3	-4,8%
Contribution Etat au financement de la RCO (2)				28,0	142,0	145,0	145,0	145,0	145,0	147,4	1,7%
Droits sur les tabacs (art 575 CGI) net de la RCO					4 644,0	4 985,8	5 271,7	4 815,6	4 543,5	1 812,0	-60,1%
Droit consommation alcools									393,1	2 076,0	428,1%
Taxe sur les véhicules de société									22,6	1 111,0	//
Autres droits et taxes affectées (3)	4 423,3	4 437,4	4 572,4	4 670,1	166,9	169,6	168,3	185,3	322,8	1 266,6	292,4%
Contributions inter régimes (4)	709,6	1 016,5	943,1	1 084,6	1 208,5	616,1	1 117,4	984,6	1 082,4	1 474,0	36,2%
Compensation démographique	5 317,1	5 401,6	5 627,9	5 748,2	5 700,4	5 646,0	5 561,0	5 473,6	5 388,3	5 213,0	-3,3%
Autres recettes et produits exceptionnels (5)	0,0	0,0	456,0	157,0					106,8	789,7	639,4%
Besoin de financement (6)					784,6	1 401,1	1 295,7	2 229,4	2 670,7	1 114,8	-58,3%
Total recettes FFIPSA	13 803,7	14 148,7	14 729,4	14 827,6	15 286,3	15 682,2	16 280,8	16 542,8	17 483,2	17 873,9	2,2%
Part des contributions professionnelles	17,5%	17,1%	17,1%	17,4%	16,9%	17,0%	16,4%	16,1%	15,8%	15,8%	//
Part des concours publics	82,5%	82,9%	79,8%	81,6%	77,9%	74,0%	75,6%	70,4%	68,3%	73,5%	//
Part autres recettes et besoin de financement			3,1%	1,1%	5,1%	8,9%	8,0%	13,5%	15,9%	10,7%	//

(1) Financement de l'allocation adultes handicapés par le budget des charges communes de l'Etat. (2) Contribution de l'Etat à la retraite complémentaire obligatoire par affectation des droits de consommation du tabac. A partir de 2009 par affectation des autres droits et taxes affectées.

(3) Jusqu'en 2003 : TVA, taxes sur les farines et corps gras. A partir de 2004 TVA remplacée par les droits sur le tabac.

(4) contributions FSI, CNSA, CNAF, FSV et à partir de 2009 CNAM et FSV bonification pour enfants

(5) dont reprises de provisions champ CCMSA à partir de 2009

(6) Besoin de recettes supplémentaires, non pris en compte dans les concours publics, nécessaire au financement des prestations sociales des non-salariés agricoles.

(7) Ces données ne prennent pas en compte la reprise de la dette du FFIPSA par l'Etat.

Unité : millions d'euros

Source : MAAP/SAFSL

En 2009, les recettes globales du régime des prestations sociales des non-salariés agricoles progressent de 2,2 %. Elles s'élèvent à 17,9 milliards dont 2,8 milliards au titre des contributions professionnelles, 13,1 milliards de concours publics, 790 millions de recettes diverses et autres produits exceptionnels et 1,1 milliard de besoin de financement supplémentaire, non pris en compte dans les concours publics, nécessaire à l'équilibre du régime social des non-salariés.

Les contributions professionnelles issues du cumul des cotisations acquittées par les ayants droit et des versements de l'ACOSS⁵ au titre de la CSG représentent 15,8 % des recettes. Par rapport à 2008, elles progressent de 2,3 % dont 1 % pour les cotisations et 4,4 % pour les transferts au titre de la CSG. La faible progression des cotisations est consécutive à l'évolution des revenus agricoles lors des deux dernières campagnes : + 17 % en 2007 et - 16,1 % en 2008.

Les concours publics à la protection sociale agricole représentent une part prépondérante du financement du régime des non salariés agricoles (73,5 %). L'importance de cette contribution (13,1 milliards) provient du déséquilibre structurel particulièrement marqué entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires.

Après la faible augmentation enregistrée en 2008 (+2,5 %), les concours publics marquent, en 2009, une forte hausse de 1,2 milliard (+ 10 %). Cette variation résulte essentiellement des progressions des droits sur la consommation des alcools (+ 1,6 milliard), des taxes sur les véhicules des sociétés (+ 1,1 milliard), des autres droits et taxes affectés (+ 944 millions) et des contributions inter-régimes (+ 392 millions), qui ont été atténuées par les réductions de 2,7 milliards des droits sur les tabacs (- 60%) et de 175 millions de la compensation démographique (- 3,3 %).

Les recettes globales issues des contributions professionnelles et des concours publics (16,8 milliards) s'avérant insuffisantes pour couvrir l'intégralité des dépenses de protection sociale (17,9 milliards), l'exercice 2009 du régime des non-salariés agricoles fait apparaître un besoin de financement de 1,1 milliard, non pris en compte dans les concours publics.

Sur ce 1,1 milliard de besoin de financement, 270 millions sont nécessaires à la couverture des dépenses d'interventions liées aux différentes branches de la protection sociale (maladie, invalidité, prestation familiale, retraite ...) et 845 millions à la prise en charge des intérêts d'emprunt qui sont en forte baisse par rapport à 2008 (- 25 %).

Dépenses prévisionnelles 2009 du régime des non-salariés agricoles (BAPSA 2000-2004, FFIPSA 2005-2008)

en millions d'euros	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	09/08
Maladie	5 307,7	5 302,8	5 767,6	6 085,2	6 334,2	6 577,6	6 519,3	6 586,4	6 623,0	6 844,1	3,3%
Dépenses médico sociales prises en charge par la CNSA (1)						0,0	527,5	584,4	673,6	766,2	13,7%
Prestation invalidité	65,4	67,5	72,3	73,4	76,7	79,1	78,5	74,2	70,2	66,7	-5,0%
Allocation de remplacement	8,2	12,8	12,6	13,4	12,3	13,7	13,8	13,3	13,8	13,9	0,7%
Régime étudiant et PAM (2)	149,2	330,2	121,4	130,5	137,2	134,4	127,2	115,2	121,2	125,6	3,6%
Prestations familiales	601,9	585,5	579,9	569,1	558,2	557,9	545,1	394,3	436,6	433,6	-0,7%
Prestation vieillesse	7 651,0	7 810,5	7 995,6	8 050,3	7 987,6	8 070,6	8 211,6	8 263,2	8 274,7	8 254,1	-0,2%
Bonification pour enfants (branche vieillesse)						0,0	0,0	0,0	0,0	377,4	//
Retraite complémentaire obligatoire (3)				28,0	142,0	145,0	145,0	145,0	145,0	147,4	1,7%
Total dépenses d'intervention	13 783,4	14 109,2	14 549,3	14 950,0	15 248,2	15 578,3	16 168,0	16 176,0	16 358,1	17 029,0	4,1%
Charge d'intérêt et autres charges	60,6	64,8	56,1	36,7	38,1	103,7	112,9	366,8	1 125,2	844,9	-25%
Total dépenses	13 844,0	14 174,0	14 605,5	14 986,7	15 286,3	15 682,0	16 280,9	16 542,8	17 483,3	17 873,9	2,2%

(1) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

(2) avantages sociaux accordés aux praticiens et auxiliaires médicaux

(3) il s'agit de la participation de l'Etat à la RCO

Source : MAAP/SAFSL

⁵ Agence centrale des organismes de sécurité sociale chargée du recouvrement de la CSG.

Les concours publics à l'agriculture de 1991 à 2009 (prévisionnel)

		CONCOURS (en millions d'euros)																	
		1991	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
		exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté		
1	agriculture et territoires ruraux	9 533,1	11 837,9	12 470,3	11 999,9	12 143,2	12 301,4	12 491,0	12 566,7	12 676,5	13 006,7	12 460,3	12 672,5	13 488,9	11 509,8	11 380,8	11 581,6		
11	marchés et revenus agricoles	7 834,4	9 707,6	10 202,8	9 715,7	9 948,9	10 058,2	10 329,8	10 028,0	9 998,6	10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 346,7	9 320,7	9 623,1		
111	régulation des marchés	5 831,8	2 495,0	2 582,4	2 633,6	2 830,6	2 914,0	2 330,2	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	787,6	624,3	468,3		
112	aides liées aux produits	804,0	5 850,7	6 422,5	6 335,3	6 356,3	6 097,3	7 017,7	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 505,2		
113	maîtrise de l'offre	477,0	1 000,2	798,7	410,6	421,7	590,1	527,9	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	336,3		
114	paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 738,5		
115	organisation et modernisation des filières	122,8	58,0	119,7	88,6	102,2	82,6	100,8	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2	105,5		
116	actions de promotion et qualité des produits	55,4	69,1	74,4	85,3	79,5	96,6	90,0	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	87,4		
117	aide alimentaire	238,4	130,2	118,4	109,8	109,0	238,2	130,7	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	111,3		
118	gestion des aléas de production et allègement des charges	304,9	104,4	86,6	52,5	49,6	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	270,5		
12	développement rural	1 656,9	2 089,7	2 211,5	2 183,1	2 045,1	2 072,4	1 923,3	1 925,2	2 063,3	2 297,7	2 176,8	2 229,3	2 240,4	1 808,3	1 678,5	1 520,8		
121	installation, modernisation et maîtrise des pollutions	715,0	681,9	708,1	717,8	580,1	541,0	429,6	419,1	466,7	553,2	445,2	459,3	464,4	524,2	503,0	376,1		
122	cessation d'activité en agriculture	173,3	318,4	301,4	306,5	291,3	245,1	200,9	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	64,0		
123	compensation de handicaps naturels	309,1	348,9	431,6	344,8	407,5	373,6	392,7	433,6	453,7	463,6	489,1	527,5	516,4	535,0	517,6	544,3		
124	mesures agro-environnementales	10,0	223,8	235,0	278,7	244,0	275,9	290,9	327,3	457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	397,6		
125	aménagement et protection de l'espace rural	258,5	331,6	344,8	332,6	316,3	384,8	385,4	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	51,9	75,4		
126	transformation et commercialisation des produits agricoles	92,4	52,4	55,8	71,1	83,9	80,3	81,3	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,7	7,5		
127	activités hippiques	98,6	132,7	134,6	131,6	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,8		
13	sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	41,8	40,7	56,1	101,1	149,2	170,8	237,9	613,4	614,6	530,3	431,9	374,5	400,5	354,8	381,6	437,7		
131	service public de l'équarissage et élimination des farines animales	0,0	0,0	0,0	56,5	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	162,9		
132	lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	41,8	40,7	56,1	44,7	45,8	60,5	93,5	193,2	201,7	168,3	166,0	145,1	207,2	177,6	199,6	274,9		
2	Forêt	308,1	277,8	237,0	248,9	262,7	260,6	421,6	461,5	529,8	421,6	467,1	353,5	351,0	376,1	375,0	430,8		
211	Développement économique de la filière forêt-bois	98,6	72,0	59,6	51,9	62,8	62,7	179,5	223,5	242,8	223,8	229,7	62,0	29,3	47,2	42,5	128,3		
212	Gestion du patrimoine forestier public	118,9	132,9	106,5	131,0	134,1	137,6	172,5	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	162,8	165,6	180,4	170,9		
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	3,8	9,9	11,3	12,6	12,2	12,5	21,7	21,8	20,7	0,7	1,4	101,4	106,5	109,9	98,2	83,2		
214	Prévention des risques et protection de la forêt	86,7	63,0	59,6	53,4	53,7	47,8	47,9	38,5	37,6	27,0	31,0	39,0	52,4	53,4	53,9	48,3		
3	Enseignement et recherche	1 222,0	1 573,5	1 651,6	1 704,4	1 786,7	1 851,9	1 910,0	1 944,9	1 977,8	2 039,6	2 035,9	2 139,8	2 187,4	2 246,0	2 286,0	2 330,5		
311	Enseignement technique	695,8	907,1	954,9	1 017,8	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 260,8		
312	Apprentissage, formation continue et autres	5,7	13,6	11,7	7,6	16,0	12,5	11,3	12,7	16,5	13,8	14,5	14,4	21,0	20,5	19,7	19,6		
313	Enseignement supérieur	61,7	82,3	87,5	85,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	252,2		
314	Recherche, développement et transfert de technologie	458,8	570,5	597,4	593,5	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	797,9		
4	Service généraux	743,3	887,1	922,5	953,1	990,6	1 053,5	1 164,6	1 228,5	1 237,6	1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 404,5	1 413,9	1 377,1		
411	Personnel	566,2	661,8	687,0	730,8	752,2	784,0	864,1	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 103,0		
412	Autres frais de fonctionnement	177,1	225,3	235,5	222,2	238,4	269,5	300,5	300,1	256,0	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	274,1		
	TOTAL DES CONCOURS	11 806,4	14 576,4	15 281,4	14 906,2	15 183,3	15 467,4	15 987,2	16 201,6	16 421,7	16 736,0	16 219,5	16 485,5	17 429,3	15 536,4	15 455,6	15 720,1		
	dont : financements européens	7 054,6	9 277,7	9 881,0	9 596,3	10 342,4	10 142,7	9 892,4	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,7	9 727,8		
	dont : financements nationaux	4 751,8	5 298,7	5 400,4	5 309,9	4 840,8	5 324,7	6 094,8	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 277,2	6 101,8	6 082,9	5 992,2		

Source : MAAP / SAFSL

Les concours publics à l'agriculture de 1991 à 2009 (prévisionnel) – budget national

		CONCOURS (en millions d'euros)															
		1991	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
		exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté
1	agriculture et territoires ruraux	2 496,7	2 583,5	2 606,1	2 420,0	1 825,4	2 175,3	2 633,2	2 935,7	2 724,7	2 782,9	2 462,5	2 313,2	2 401,1	2 146,0	2 070,5	1 898,9
11	marchés et revenus agricoles	1 143,5	905,7	1 033,8	887,7	804,2	810,9	1 106,4	1 052,1	865,6	915,4	841,8	829,2	1 036,1	873,5	839,9	729,9
111	régulation des marchés	369,3	311,5	379,0	421,5	342,2	375,1	457,8	256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	36,6
112	aides liées aux produits	177,7	263,4	341,6	225,3	219,7	192,2	273,6	405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	275,3
113	maîtrise de l'offre	101,3	88,0	52,0	13,4	17,5	15,4	27,8	22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,0
114	paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
115	organisation et modernisation des filières	122,8	56,4	80,0	74,1	74,6	74,8	100,5	92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	42,7
116	actions de promotion et qualité des produits	45,8	66,4	68,8	79,4	71,4	88,1	84,1	115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	60,1
117	aide alimentaire	26,2	26,6	33,5	21,6	29,5	26,0	30,2	53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	19,7
118	gestion des aléas de production et allègement des charges	300,4	93,5	78,8	52,5	49,2	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	269,5
12	développement rural	1 314,2	1 637,6	1 520,6	1 437,4	886,3	1 207,4	1 298,0	1 299,4	1 305,2	1 378,8	1 220,6	1 135,2	993,8	943,7	919,2	817,6
121	installation, modernisation et maîtrise des pollutions	587,2	533,2	564,5	566,7	236,7	391,5	407,3	315,9	315,4	403,9	303,7	288,6	308,3	345,5	305,1	214,9
122	cessation d'activité en agriculture	173,2	226,8	234,3	225,6	219,0	189,4	166,7	122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	61,0
123	compensation de handicaps naturels	241,1	321,4	347,0	253,6	130,5	273,8	210,5	219,5	208,7	233,1	244,6	264,7	254,7	239,5	233,1	243,2
124	mesures agro-environnementales	10,0	107,7	111,7	135,4	118,1	133,3	143,8	176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	174,5
125	aménagement et protection de l'espace rural	151,8	278,4	115,1	105,7	11,1	84,9	159,9	266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	67,7
126	transformation et commercialisation des produits agricoles	52,2	37,5	13,4	18,7	49,0	(37,1)	67,3	52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,5
127	activités hippiques	98,6	132,7	134,6	131,6	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,8
13	sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	39,0	40,2	51,7	94,9	134,9	157,0	228,7	584,2	553,9	488,7	400,0	348,8	371,2	328,9	311,3	351,4
131	service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	0,0	0,0	0,0	56,5	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	162,9
132	lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	39,0	40,2	51,7	38,4	31,5	46,7	84,3	164,0	141,0	126,7	134,2	119,5	177,9	151,7	129,4	188,5
2	Forêt	294,6	265,7	227,9	242,6	254,3	253,8	402,9	413,5	478,3	362,1	404,2	302,9	291,9	309,6	317,2	393,3
211	Développement économique de la filière forêt-bois	97,7	64,6	59,6	51,9	62,8	62,7	169,1	178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6	35,7	122,9
212	Gestion du patrimoine forestier public	118,9	132,9	103,1	128,3	130,2	134,3	170,9	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	153,5	157,9	180,4	170,9
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	3,8	9,0	9,3	10,8	10,5	10,8	17,0	18,9	19,9	(0,6)	0,0	68,3	62,9	59,4	61,6	52,6
214	Prévention des risques et protection de la forêt	74,2	59,2	55,9	51,6	50,8	46,0	45,9	38,5	37,6	27,0	30,6	36,6	48,9	48,7	39,4	46,8
3	Enseignement et recherche	1 220,4	1 573,5	1 651,6	1 704,4	1 777,0	1 849,0	1 905,5	1 944,4	1 976,9	2 036,5	2 033,1	2 137,2	2 184,4	2 244,4	2 283,5	2 327,0
311	Enseignement technique	695,8	907,1	954,9	1 017,8	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 260,5
312	Apprentissages, formation continue et autres	4,2	13,6	11,7	7,6	6,2	9,6	6,7	12,2	15,6	10,7	11,7	11,7	18,0	18,9	17,2	16,4
313	Enseignement supérieur	61,7	82,3	87,5	85,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	252,2
314	Recherche, développement et transfert de technologie	458,8	570,5	597,4	593,5	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	797,9
4	Service généraux	740,0	875,9	914,9	942,9	984,2	1 046,5	1 153,3	1 228,8	1 233,0	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 401,8	1 411,7	1 373,0
411	Personnel	566,2	661,8	687,0	730,8	751,6	782,5	862,8	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 101,6
412	Autres frais de fonctionnement	173,9	214,1	227,9	212,1	232,5	264,0	290,5	300,4	251,4	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	271,5
	TOTAL DES CONCOURS	4 751,8	5 298,7	5 400,4	5 309,9	4 840,8	5 324,7	6 094,8	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 277,2	6 101,8	6 082,9	5 992,2

Source : MAAP / SAFSL

Les concours publics à l'agriculture de 1991 à 2009 (prévisionnel) – budget communautaire

		CONCOURS (en millions d'euros)																	
		1991	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
		exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté		
1	agriculture et territoires ruraux	7 036,4	9 254,4	9 864,2	9 579,9	10 317,9	10 126,1	9 857,8	9 631,0	9 951,8	10 223,8	9 997,8	10 359,3	11 087,8	9 363,8	9 310,3	9 682,7		
11	marchés et revenus agricoles	6 690,9	8 801,8	9 169,0	8 828,0	9 144,8	9 247,3	9 223,3	8 975,9	9 133,0	9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8	8 893,2		
111	régulation des marchés	5 462,5	2 183,5	2 203,4	2 212,0	2 488,4	2 538,8	1 872,4	1 759,9	1 708,4	1 583,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,5	491,5	431,8		
112	aides liées aux produits	626,3	5 587,3	6 080,9	6 110,1	6 136,5	5 905,1	6 744,1	6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 230,0		
113	maîtrise de l'offre	375,7	912,2	746,7	397,2	404,2	574,7	500,0	563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	310,3		
114	paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 738,5		
115	organisation et modernisation des filières	0,0	1,6	39,7	14,5	27,6	7,8	0,3	36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2	62,8		
116	actions de promotion et qualité des produits	9,6	2,7	5,6	5,9	8,2	8,5	5,9	4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	27,3		
117	aide alimentaire	212,2	103,6	84,9	88,3	79,5	212,3	100,5	74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	91,6		
118	gestion des aléas de production et allègement des charges	4,6	10,9	7,8	(0,0)	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0		
12	développement rural	342,7	452,1	690,8	745,7	1 158,8	865,0	625,3	625,9	758,1	919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3	703,2		
121	installation, modernisation et maîtrise des pollutions	127,8	148,8	143,7	151,1	343,5	149,5	22,3	103,2	151,4	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	161,2		
122	cessation d'activité en agriculture	0,1	91,6	67,1	80,9	72,3	55,7	34,2	23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	2,9		
123	compensation de handicaps naturels	68,0	27,5	84,6	91,2	277,0	99,8	182,2	214,1	245,0	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	301,2		
124	mesures agro-environnementales	0,0	116,2	123,3	143,3	126,0	142,7	147,2	150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	223,1		
125	aménagement et protection de l'espace rural	106,8	53,2	229,7	226,9	305,2	299,9	225,4	126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,5	7,7		
126	transformation et commercialisation des produits agricoles	40,2	14,9	42,4	52,3	34,9	117,4	14,0	7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,7	7,0		
127	activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
13	sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	2,8	0,5	4,4	6,3	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	86,4		
131	service public de léguarrissage et élimination des farines animales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
132	lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	2,8	0,5	4,4	6,3	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	86,4		
2	Forêt	13,4	12,1	9,2	6,2	8,4	6,8	18,7	48,0	51,4	59,4	62,9	50,7	59,1	66,5	57,8	37,6		
211	Développement économique de la filière forêt-bois	0,9	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3	45,1	50,7	58,1	61,1	15,2	2,8	3,6	6,8	5,5		
212	Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	3,4	2,6	3,9	3,3	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7	0,0	0,0		
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	1,0	2,0	1,8	1,7	1,6	4,7	2,9	0,8	1,3	1,4	33,1	43,7	50,5	36,6	30,6		
214	Prévention des risques et protection de la forêt	12,5	3,8	3,8	1,8	2,8	1,9	2,0	0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	14,5	1,5		
3	Enseignement et recherche	1,5	0,0	0,0	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	3,5		
311	Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2		
312	Apprentissage, formation continue et autres	1,5	0,0	0,0	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	3,2		
313	Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
314	Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
4	Service généraux	3,2	11,2	7,6	10,2	6,4	7,0	11,3	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1	4,1		
411	Personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7		
412	Autres frais de fonctionnement	3,2	11,2	7,6	10,2	5,9	5,4	10,0	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,6		
TOTAL DES CONCOURS		7 054,6	9 277,7	9 881,0	9 596,3	10 342,4	10 142,7	9 892,4	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,7	9 727,8		

Source : MAAP / SAFSL